

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.218

L'An deux Mille Treize, le 20 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 décembre 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 13 décembre 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECOQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, Mme MONJOIN, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. FILOCHE représenté par Mme CIRAUD-LANOUE
M. MERLE représenté par Mme DUMAS

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme DESCHANP

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Madame Marie-José DOUMECOQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : GENS DU VOYAGE EN VOIE DE SEDENTARISATION - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF M.O.U.S. (Maîtrise d'œuvre Urbaine Sociale) - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

RAPPORTEUR : Mme SEURAT

VOTE : 1 ABSTENTION

UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Devant les très nombreuses oppositions apparues en juillet 2012, le projet d'aménagement de terrains familiaux dans la ville a été abandonné ; il avait pour objectif de sédentariser les gens du Voyage qui occupent actuellement le terrain de la PUISADE.

Pour rappel, le terrain de la Puisade a été aménagé en 1992 et constituait alors l'aire d'accueil de la Ville de Royan pour les gens du voyage non sédentarisés. L'aménagement, prévu pour une douzaine de familles, était équipé d'un bloc sanitaire commun et de branchements individuels en électricité et en eau. Progressivement, les familles installées à titre provisoire se sont sédentarisées.

Aussi, lors de la réunion qui s'est tenue en mairie de Royan le 4 avril 2013, en présence de tous les élus et partenaires concernés par ce difficile dossier, il a été décidé de travailler à des solutions permettant de reloger les familles actuellement installées à la Puisade, dans des logements plus dignes.

Pour les familles particulièrement attachées à ce site, il pourrait alors être réaménagé en terrains familiaux, divisé en parcelles équipées chacune d'une petite construction, composée d'un bloc sanitaire, d'une cuisine, d'une pièce de vie, et d'un emplacement suffisant pour y accueillir deux ou trois caravanes ; chaque parcelle disposerait de compteurs d'eau et d'électricité, à la charge de la famille installée.

C'est pourquoi, il a été décidé de travailler à la mise en place d'un dispositif « MOUS » (Maîtrise d'Œuvre Urbaine Sociale), institué par la loi du 31 mai 1990 pour la mise en œuvre du droit au logement en vue de :

- constituer un groupe de pilotage pluridisciplinaire, ayant pour mission d'animer le dispositif ; la première réunion de ce groupe de travail a eu lieu le vendredi 29 novembre 2013, en mairie de Royan ;
- d'inciter les familles à trouver des solutions de relogement en habitat individuel digne, pour les familles qui souhaiteraient intégrer un habitat traditionnel ;
- établir un véritable état des lieux de la Puisade et un diagnostic social et technique ;
- identifier les besoins et les souhaits des familles désirant demeurer à la Puisade, en élaborant avec elles leur projet de vie ;
- travailler à la réalisation d'un nouvel aménagement de la Puisade, sur la base de parcelles individualisées (terrains familiaux).

Pour réaliser la première étape de ce dispositif, concernant « le diagnostic social » qui a été chiffré à 24 000 € (La moitié est prise en charge par l'état), la consultation des cabinets d'étude spécialisés dans ce domaine est prévue pour décembre 2013/janvier 2014.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'obtention d'une aide au taux le plus élevé, en vue d'engager ce diagnostic, dans le cadre de son Plan Local de l'Habitat (PLH) adopté en février 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'obtention d'une aide financière au taux le plus élevé, dans le cadre de la mise en place de la première phase du dispositif M.O.U.S. (Maîtrise d'Œuvre Urbaine Sociale), estimé à 24 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 décembre 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD